

Image not found or type unknown



Refus en restauration rapide

Par **mamanallaitante**, le **09/06/2013** à **15:43**

Bonjour

J'aimerais savoir si un restaurant rapide a le droit de me refuser de me servir un sandwich sans certains ingrédients sous prétexte que celui-ci est en promotion limitée dans le temps (je ne voulais que le pain, le fromage et le poulet du sandwich pour raison de santé) je voulais payer quand même le prix indiqué, je n'est pas demandé de réduction de prix ! Ce fameux restaurant rapide m'a affirmé qu'il existait une loi pour ça

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **16:53**

Bonjour,

Qu'il existe une loi, j'en doute...

En revanche, ce restaurant vend un produit clairement défini. Il peut effectivement refuser d'en modifier la composition pour vous seul. Soit vous achetez tel qu'il est, soit vous n'achetez pas.